



École du chat libre de Saintes

31 rue du Cormier

17100 Saintes

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'an deux mille vingt deux, et le vingt sept mars (27 mars 2022) à quinze heures (15h), les membres de l'association de l'École du chat libre de Saintes, se sont réunis en assemblée générale à la salle Saintonge n°5 sise 11 rue Fernand Chapsal à Saintes.

L'assemblée générale est présidée par Mme Nadine Beaufreton en qualité de présidente et M Rodolphe Bouillaud en qualité de trésorier en est nommé secrétaire de séance.

12 membres étaient présents.

La présidente rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

Rapport moral et financier 2021 ;
Rapport d'activités 2021 ;
Affectation du résultat comptable de l'exercice 2021 ;
Élection des dirigeants ;

Il est donné lecture par la présidente, du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier.

La présidente présente les membres sortants et les membres entrants pour l'élection du bureau de l'École du chat libre de Saintes pour 2022.

La présidente soumet aux voix le rapport financier, l'affectation du résultat de l'exercice, ainsi que l'élection des dirigeants :

1) Le rapport financier et l'affectation des résultats comptables 2021 :

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier ainsi que l'affectation du résultat comptable de 2021 négatif de 2345,03 € en report à nouveau pour l'exercice 2022

3) Élection des membres du bureau :

Le bureau est actuellement composé de :

- * une présidente : Nadine Beaufreton
- * une secrétaire: Laureline Bouyssi (absente et excusée)
- * un trésorier : Rodolphe Bouillaud
- * trésorier adjoint : Nicolas Chauray (absent et excusé)

Les candidatures pour l'élection du nouveau bureau pour l'année 2022 sont les suivantes :

- * présidente : Nadine Beaufreton
- * secrétaire : Laureline Bouyssi (absente et excusée)
- * trésorier : Rodolphe Bouillaud
- * trésorier adjoint : Nicolas Chauray (absent et excusé)

Chaque candidature pour ce nouveau bureau est examinée, votée et acceptée à l'unanimité des membres présents.

L'assemblée générale déclare la composition du nouveau bureau de l'association l'École du chat libre de Saintes, officielle et opérationnelle à compter de ce jour par résolution adoptée à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30

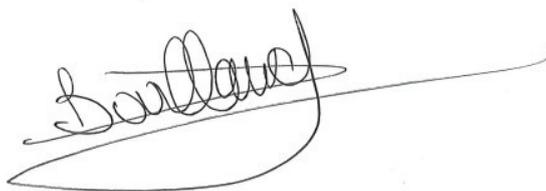
En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenu le 27 mars 2022, signé par la présidente et le secrétaire de séance représenté par le trésorier de l'association.

Fait à Saintes, le 29 mars 2022,

Nadine Beaufreton, présidente :



Rodolphe Bouillaud, trésorier :



06.5 1.60.04.37



chats.libres.saintes@free.fr



www.edcsaintes.fr

Association loi 1901 n° W174003279